

MANDAT  
1995.2001

**Les  
Nouvelles de  
Marenla**

N° 3



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 26 SEPTEMBRE 1995 A 20 H 30**

**PAS D'ABSENTS**

**AUDITEURS : 2**

**1. DUCASSE**

Elle aura lieu les Samedi 7 et Dimanche 8 octobre 1995. Le Comité des Fêtes toujours en activité organisera un repas dansant sous chapiteau le samedi soir. Un concert par l'Union Musicale sera donné le dimanche, suivi d'un bal gratuit.

**2. REMUNERATION DE L'AGENT D'ENTRETIEN**

Problème à nouveau posé par le dépassement d'heures et l'encadrement des CES. Après discussion et vote à bulletin secret, le conseil municipal décide (6 pour-5 contre) de rémunérer, **à titre exceptionnel**, l'agent à temps complet au mois d'octobre. Cette décision permettra à l'agent de ne pas se mettre en congé pendant un mois complet et d'assurer l'encadrement des 3 CES.

**3. CES**

A ce jour, aucune décision de la Direction du Travail et de l'Emploi d'Arras n'a été reçue concernant un nouveau contrat de 6 mois et un renouvellement de 6 mois.

**4. SYNDICAT BASSE-CANCHE**

Un courrier a été envoyé au Président demandant une révision du mode de calcul des participations communales avec un possible retrait de la commune en cas de non satisfaction.

**5. RPI**

Une demande de changement des horaires de classe et de ramassage scolaire a été formulée par les 3 mairies concernées et les enseignants pour l'année scolaire prochaine.

**6. DEMANDE DE POSE D'UNE CHAINE AU PARKING DE LA MAIRIE**

Refus du Conseil

### **7. RUISSELLEMENT D'EAU**

Suite à du vandalisme au château d'eau de la Chaussée Brunehaut, un écoulement d'eau a abîmé la chaussée. Le premier adjoint s'est rendu sur place. Un courrier sera transmis à la Lyonnaise des Eaux par l'intermédiaire de Monsieur le Maire de Brimeux en demandant la réparation du chemin.

### **8. LETTRE DU RECEVEUR**

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Receveur Municipal concernant le seuil des poursuites. Un commandement ne sera envoyé que pour les sommes supérieures à 110 francs et une saisie ne sera opérée qu'à partir de 300 francs.

### **9. DEBROUSSAILLEUSE**

Elle a été livrée. La facture se monte à 4 542.97 francs, avec les accessoires (casque, huile etc...).

### **10. PLANTATIONS**

Le Conseil Municipal renouvelle son accord de plantation de peupliers au Marais et dans l'Ile. Une subvention, dans le cadre du *Programme Oxygène 62*, est sollicitée. Après renseignements, elle se monte à 50% des travaux si ceux-ci sont faits par une entreprise et à 80% s'ils sont réalisés par les employés. Des devis ont été demandés.

### **11. COUPLETS D'ARBRES**

Une cinquantaine d'arbres ont été abattus récemment dans l'Ile, les personnes intéressées par les couplets sont priées de s'inscrire en mairie jusqu'au 15 octobre. Les couplets devront être retirés pour le 31 janvier 1996 afin de faciliter la replantation.

### **12. BOITE A IDEES**

Une boîte à idées destinée à recueillir les suggestions de tous les habitants sera installée à l'extérieur de la mairie. Jeunes et moins jeunes pourront proposer des idées auxquelles le Conseil Municipal n'aurait pas pensé.

### **13. MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE**

La dernière remise de Médailles remonte à Décembre 1987. Le Conseil Municipal décide de proposer à nouveau la remise de cette médaille aux familles volontaires qui ont droit à cette distinction. Un courrier personnalisé sera transmis aux familles concernées. La commune prendra en charge l'achat des médailles qui pourraient être remises lors de la Fête des Mères 1996.

Les demandes doivent être faites impérativement avant le 15 décembre 1995.

*Rappel d'une des conditions : Avoir élevé au moins 4 enfants dont l'aîné a déjà 16 ans.*

Les dossiers sont instruits à Arras au Service Départemental de la Famille Français.

### **14. TRAVAUX (salle de classe)**

Bilan financier des travaux réalisés par les employés communaux.

La dépense s'élève à 6 254.22 francs (peinture, dalles, stores, tissus, divers petit matériel).

### **15. TRAVAUX CHEMINS COMMUNAUX**

Discussion sur les travaux réalisés par un engin de l'entreprise Lefrançois qui a réalisé le décapage des bas-côtés.

Il est demandé qu'à l'avenir un conseiller municipal accompagne le conducteur de l'engin.

**Les responsables de l'Atelier du Mercredi** remercient vivement M. et Mme POCHOLLE Pascal de les avoir fait bénéficier de la quête effectuée lors de leur mariage le 16 septembre 1995, montant s'élevant à 329.00 francs.

Séance levée à 23 H 15